



Rapporteur : M. LE GUENNEC

N° AD_2025_0070

Commission n°2

23 - Culture

Projet scientifique, culturel et éducatif archives et patrimoine 2025 - 2028

Le 26 juin 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme ROGER-MOIGNEU), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h53.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le code du patrimoine ;

Exposé :**I. UN PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET ÉDUCATIF AU SERVICE DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE D'ILLE-ET-VILAINE**

Dès sa création, il y a plus de deux siècles, le réseau des services publics d'archives repose sur deux principes : l'accès libre et gratuit pour tout.e citoyen.ne aux archives publiques communicables et le lien fort qui existe entre un territoire et ses archives. C'est sur cette base que les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine ont construit une longue tradition de collecte, de conservation et de communication du patrimoine documentaire du département. S'appuyant sur un travail scientifique, sur des sources évaluées et vérifiées, il a permis de faire découvrir et de valoriser l'histoire et la mémoire de l'action publique, des territoires du département et de leurs habitant.e.s.

Exercées au sein de la direction des archives et du patrimoine, ces missions trouvent aujourd'hui un écho particulièrement important. En effet, à l'heure où les fausses informations prolifèrent et peuvent remettre en cause autant le raisonnement argumenté et la démarche scientifique que la cohésion d'une société, il est important de maintenir et réaffirmer une méthode qui se trouve au cœur du travail des services patrimoniaux, et particulièrement des services d'archives : croiser des sources vérifiées afin de garantir la traçabilité et la fiabilité de l'information.

Plus largement, il faut souligner l'importance sociale et citoyenne des patrimoines, et particulièrement des archives. Qu'il s'agisse de répondre aux demandes croissantes d'accès à son histoire personnelle ou familiale, ou de garantir la transparence administrative, les archives, comme les patrimoines au sens large, fournissent des repères qui permettent à toutes et tous de se situer dans une histoire commune.

Entretenir les conditions d'exercice de cette exigence scientifique, conserver durablement et partager les patrimoines, garantir l'accès aux droits à chacune et chacun, poursuivre le déploiement d'une offre de médiation auprès de tous les publics... Autant d'actions qui forgent le cœur même des missions quotidiennement exercées par la direction des archives et du patrimoine et concourent à renforcer les solidarités et l'égalité au sein du territoire départemental.

Pour porter ces enjeux, il est proposé d'adopter pour la direction des archives et du patrimoine un projet scientifique, culturel et éducatif. Document stratégique pluriannuel, il précise les missions exercées, dessine les grandes orientations proposées pour leur exercice et, sur la base d'un diagnostic, propose des pistes d'action pour y répondre.

En Ille-et-Vilaine, ce premier projet scientifique, culturel et éducatif entend proposer :

- une approche stratégique des missions à développer au sein de la direction des archives et du patrimoine, en privilégiant les transversalités ;
- une mise en exergue des priorités départementales, issues du projet de mandature à travers ses trois piliers (Porter les solidarités au service de la justice sociale, Accélérer les transitions pour préserver l'environnement et contribuer à la qualité de vie des breilliennes et breilliens, Agir pour l'égalité des droits et des chances et favoriser le vivre ensemble) en les couplant au maximum avec les missions réglementaires de la direction ;
- une feuille de route priorisée et partagée pour la période 2025 - 2028, qui apporte de la lisibilité et donne tout son sens à l'action au quotidien. Celle-ci facilitera l'appropriation et le déploiement des projets identifiés.

II. UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION COLLABORATIVE

L'élaboration du projet scientifique, culturel et éducatif a été pensée sous une forme largement collaborative afin de recueillir l'expression de l'ensemble des agent.es de la direction. Les services action culturelle et médiathèque départementale, avec lesquels la direction des archives et du patrimoine partage le bâtiment et une partie de sa programmation culturelle, ont pu enrichir la démarche de leur expérience.

Au cours du second semestre 2024, trois temps forts ont ainsi été organisés sous la forme d'ateliers de réflexion pour coconstruire progressivement ce projet. Cette méthodologie a permis le croisement des regards et l'émergence de propositions partagées.

III. DES VALEURS EN COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE MANDATURE DÉPARTEMENTALE 2025 - 2028

Le projet scientifique, culturel et éducatif s'adosse à plusieurs valeurs cardinales. Définies collectivement, celles-ci sont les grands principes qui, en lien avec les trois piliers du projet de mandature départementale, guident aussi bien les orientations stratégiques des archives et du patrimoine que les missions quotidiennes des agent.es.

Transmission, partage et solidarités

Transmettre et partager implique en premier lieu de mettre les ressources conservées à disposition du plus grand nombre. Celles-ci se doivent par ailleurs d'être représentatives de la diversité des territoires du département et de leurs habitant.es. Une évolution plus large est également proposée : rendre les publics acteurs de leur découverte du patrimoine en leur proposant des actions participatives et conviviales. Il s'agit enfin de poursuivre les actions de solidarité et d'aller en priorité vers les territoires les moins desservis et les publics éloignés.

Innovation

Les enjeux numériques sont aujourd'hui essentiels avec un double mouvement, accentué par la crise du COVID : la nécessité de développer des services à distance tout en maintenant un contact humain. Il s'agit de penser la complémentarité de ces deux environnements. L'archivage électronique définitif reste par ailleurs un défi majeur, dans un monde où l'information et la donnée ont une valeur de plus en plus stratégique.

Développement durable

La transition écologique est aujourd'hui un enjeu prioritaire pour les services patrimoniaux dont les pratiques évoluent. Il se déploie dans la gestion des bâtiments et de leurs équipements afin de limiter autant que possible leur impact carbone. Enfin, le développement parallèle des transitions numériques et écologiques invite à se tourner vers le numérique responsable.

Universalisme

La vocation de la direction des archives et du patrimoine est de constituer, conserver et partager le patrimoine et la mémoire du département et de ses territoires en prenant en compte toute leur diversité. L'objectif est de sensibiliser les publics dans ces domaines et de fournir des clés pour que chacune et chacun puisse développer son esprit critique.

Transversalité

La direction des archives et du patrimoine a une vocation largement patrimoniale (archives, patrimoine bâti, mobilier, immatériel). Faire dialoguer ces différentes spécialités est un de ses objectifs principaux. Elle est par ailleurs en lien permanent avec les services de la collectivité et recherche constamment des partenariats avec les acteurs patrimoniaux, mémoriels, éducatifs ou liés au monde de la recherche.

Accessibilité

Outre l'aspect réglementaire, qui a son importance, il s'agit de développer l'inclusivité du bâtiment et des actions qui y sont proposées et d'aller résolument vers les territoires et les publics les plus

éloignés. Cette valeur engage également à s'adapter aux différents publics pour faciliter leur parcours et proposer à chacune et chacun une expérience à la fois agréable, attractive et enrichissante.

Responsabilités

La direction des archives et du patrimoine transmet et fait vivre la mémoire du département, sans occulter celle des épisodes douloureux, sur lesquels il s'agit de favoriser un regard distancié et apaisé. Conservant un patrimoine sensible, elle se doit également de garantir un accès rapide et facilité aux droits et données pour les personnes concernées et assurer leur protection afin de préserver les intérêts protégés par la loi (vie privée, secret médical, instruction judiciaire...).

IV. L’AFFIRMATION DE PRIORITÉS SCIENTIFIQUES

Afin de les faire rayonner sur l'ensemble de la chaîne que forment les missions de la direction, de la collecte à la valorisation, quatre thématiques scientifiques ont pu être identifiées, en lien avec le projet de mandature départementale.

Mémoire de l'égalité

Cette thématique amène à s'intéresser à l'histoire des inégalités et des discriminations. Parallèlement, elle invite à étudier les pratiques qui se développent afin de garantir ce principe d'égalité (femmes-hommes, inclusion, parité linguistique pour les langues de Bretagne...).

Mémoire de l'environnement

Poursuivre la collecte de la mémoire des paysages et des milieux naturels est essentiel, non seulement pour l'histoire des modes de vie dans le département mais également pour documenter au mieux les actions liées à la transition écologique.

Mémoire de l'éducation et de l'accès à la culture

Depuis 2009, les Archives départementales ont créé un pôle dédié aux archives du spectacle vivant enrichissant le développement des pratiques culturelles à partir de la deuxième moitié du 20^e siècle. L'objectif est ici de l'étendre aux domaines de l'éducation et des pratiques culturelles.

Mémoire des conflits contemporains

Le projet de mandature souhaite faire vivre la mémoire combattante sur le territoire breillien. L'urgence aujourd'hui dans ce domaine est de sauvegarder le témoignage des personnes qui ont participé à ces conflits ou les ont connus, ainsi que le patrimoine qui y est lié. L'objectif prioritaire est de transmettre cette mémoire aux jeunes générations.

V. LA STRUCTURATION DU PROJET SCIENTIFIQUE CULTURELLE ET ÉDUCATIF

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces valeurs et priorités, trois axes stratégiques sont proposés, déclinés en dix objectifs et vingt-six projets. Si chaque axe cherche à faire vivre des valeurs particulières, l'objectif de développement durable est commun à chaque axe.

Axe 1 - Pour des services accessibles et attractifs, à destination de tous les publics.

Cet axe dédié aux publics est majoritairement tourné vers les valeurs de transmission, d'accessibilité et de solidarités et comprend trois objectifs : un bâtiment mieux identifié, accessible et sécurisé ; des services adaptés et à l'écoute ; et des actions qui créent du lien avec les publics et les territoires.

Axe 2 - Pour un exercice des missions raisonné au service d'une information historique et patrimoniale fiable.

Cet axe consacré aux aspects métier reflète les valeurs d'universalisme, d'innovation et de responsabilité. Il propose de fixer les objectifs suivants : une stratégie numérique tournée vers les enjeux actuels ; Une collecte priorisée et représentative de la diversité du territoire ; une conservation durable des patrimoines du département ; et un centre de ressources patrimoniales identifié.

Axe 3 - Pour une organisation interservices et un mode de fonctionnement harmonisé

Cet axe, au service des deux autres, se propose de faciliter la mise en œuvre du projet scientifique, culturel et éducatif et la transversalité des missions, au travers des objectifs suivants : une organisation claire et adaptée ; des méthodes partagées qui apportent de la souplesse et de l'efficacité ; et un collectif dynamique et solidaire.

Le projet scientifique, culturel et éducatif, joint en annexe, s'inscrit dans une période pluriannuelle, de 2025 à 2028. Un bilan global en sera réalisé à l'issue de cette période.

Décide :

- d'approuver le projet scientifique, culturel et éducatif 2025 – 2028, joint en annexe, détaillant les axes stratégiques, objectifs et projets exposés ci-dessus.

Vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 6

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
2 juillet 2025
ID: AD_2025_0070

Pour extrait conforme